



### **01- VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil décide de maintenir les taux de 2018 pour l'année 2019.

10,83% pour la taxe d'habitation

11,74% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

42,32 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### **02- OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRE AU BUDGET COMMUNE ET BUDGET AEP**

Afin de permettre l'achat de matériel ou le règlement de prestations en section INVESTISSEMENT avant le vote du BP 2019, le CM décide d'ouvrir des crédits à hauteur du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **03- TRAVAUX VOIRIE 2019**

Rebouchage rues du village

Rue Potey Verdun

Carrefour bas rue XIV septembre et Butze

Rue de la vauz

Rue champ Martin

Rue des vignes

Partie 1 (la plus abimée) rue du Chaumont

### **04- TRAVAUX FORESTIER PLAGE**

Le paysage est désastreux, les frênes sont malades et à chaque coup de vent, des arbres tombent rendant dangereux le site. Le conseil vote à l'unanimité l'abattage des arbres ainsi que l'entretien du terrain afin d'éviter la prolifération des ronces. La replantation sera programmée.

### **05- DENONCIATION-RECONDUCTION DES BAUX DE FERME**

Afin de satisfaire aux demandes d'exploitants de terres agricoles sur la commune, le conseil vote la dénonciation des baux de ferme exécutés par la SAFER pour le compte de la commune (contrat de louage annuel). Le conseil décide la reconduction ces baux en son nom et ses conditions.

### **06- RACCORDEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX AU RESEAU CHALEUR**

Les ateliers municipaux ne sont pas raccordés au réseau chaleur et ne dispose pas de moyen de chauffage.

Il convient dès lors d'étudier les meilleures solutions possibles afin de raccorder les ateliers au réseau chaleur et apporter un confort de travail plus que nécessaire à nos agents.

### **07- CYCLE DE TRAVAIL**

Afin de permettre une continuité du service public de la commune sur une plus grande amplitude horaire, le cycle de travail des employés municipaux change.

Monsieur MAGREY travaillera désormais de 6h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

### **08- TARIFS 2019 GITES DE FRANCE**

Chaque année, les tarifs de location des gîtes augmentent afin de suivre l'inflation.

La formule de base reste inchangée quant à 2018, seule la matrice tarifaire pour les locations hors formule a évolué.

#### **09- PROPETE CANINE**

Certains secteurs du village sont réputés pour l'incivilité des maitres de chiens.

Les trottoirs sont parfois même impraticables. Le conseil estime qu'il est du devoir de la commune d'apporter les solutions nécessaires à l'application d'une bonne civilité.

Le conseil municipal décide donc dans un premier temps la pose de 3 bornes canines réparties au sein du village.

#### **10- ENTRETIEN ET DEVELOPPEMENT DU PLATEAU SPORTIF**

- Le terrain n°2 a subi des dégradations suite à la sécheresse (affaissement de terrain) qu'il convient de réparer rapidement afin de le rendre à nouveau praticable.  
Le conseil municipal s'accorde à dire qu'il s'agit d'une structure communale que l'on se doit de maintenir en bon état.
- Voilà plusieurs années que le conseil s'était positionné pour développer le plateau sportif auprès des adolescents. La municipalité s'est donc penchée sur la réhabilitation du terrain de tennis (en fort mauvais état) en city stade + création d'un skate parc. Le conseil vote la réalisation du projet (intégralement ou partiellement dans l'attente des différents devis et subventions).

#### **11- PROJET MARTINS PECHEURS (ancienne Plage)**

Le site de l'ancienne plage se détériore à vue d'œil.

Plusieurs discussions avaient mené à maintenir un espace naturel et calme où l'on pourrait observer les nombreuses espèces ornithologiques notamment et profiter de notre belle nature en adéquation avec l'arrivée future de la voie verte.

Dans cette attente et sans contradiction avec cette idée, l'aménagement d'une partie de l'espace en aire camping-car permettrait la venue de touristes, amateurs de pêche et de nature, tout au long de l'année.

Le conseil municipal s'accorde à dire qu'une aire de 4 à 6 camping-cars permettrait en douceur la réhabilitation du site et décide d'engager le projet.

#### **12- ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE**

L'accessibilité de la mairie est réalisée par un maître d'œuvre (Cabinet SOLIHA).

Toute personne qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise doit souscrire une assurance construction *dommages-ouvrage*. Cette assurance permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice. La commune doit donc en souscrire une.

#### **13- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Croix-Rouge 30€

Don du sang st Rémy 30€

Afsep 30€

*(Affichage le 25/03/2019)*

Le Maire,

Karine FOUGOU

70160 BREUREY-LES-FAVERNEY